

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [catherine legris](#)

<https://www.cadre21.org/membres/63c98b30abbb8854473c98cf>

Date d'obtention : 2024-02-05 15:29:55

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

appliquer le protocole en commençant par rencontrer la personne qui dénonce la situation et les autres qui sont concernés, sauf si la situation est dénoncée par des parents et que ça se passe à la maison.
évaluer s'il s'agit d'un acte impulsif et malveillant et suivre les étapes prévues au protocole.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

on rencontre les personnes impliquées pour compléter le questionnaire. on confisque le cell s'il y a lieu et on contacte les policiers par la suite.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

confisquer le cell